



Nouveaux éléments de la vie du sculpteur Jean Mahay (1647-1688)

Jean-François Fournier

En 2002, j'ai présenté ici une communication ¹ relative au sculpteur Jean Mahay, dit *Le Liégeois*, né dans les environs de Liège vers 1647, mort assassiné à Libourne en 1688, artiste dont nous ne connaissons plus aujourd'hui que les statues de Saint Pierre et de Saint Paul (fig. 1 et 2) qui constituent les derniers vestiges du retable qu'il exécuta pour l'église de Fronsac et qui se trouvent encore dans l'édifice pour lequel elles furent sculptées en 1682. Grâce à un procès-verbal rédigé par le curé de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne ², document qui n'a jamais retenu l'attention d'un historien, nous avons appris que Jean Mahay travailla cette année-là au maître-autel de cet édifice ce qu'il était impossible de savoir autrement car les comptes du conseil de la fabrique pour cette époque n'existent plus. Or, c'est toujours sur ce type de document que les fabriciens libournais signèrent les contrats qui les liaient à leurs fournisseurs et aux artistes qui travaillèrent pour eux, la comparution devant un notaire leur semblant inutile. Mais écoutons le curé de Libourne :

Aujourd'huy trantiesme novembre mil six cens quatre vingt deux sur les quatre heures du soir Nous Jean Joseph Descayrac prestre docteur en théologie et curé de la paroisse de St Jean de la ville de Libourne sur la Réquisition quy nous a esté faite par sieur François Moneins bourge et marcant de la ditte ville grand ouvrier et syndic de lad paroisse de nous vouloir transporter dans lad eglise pour transferer les tres St Sacrement dans une des chapelles pour y demeurer jusques à ce que le retable quy esté fait pour le mestre autel feust posé

ce que nous luy aurions accordé et pour cet effet nous serions revestus de surpelis estolle et bonnet carré et allé aveq Sr Laurens Delaisé bourgeois de la présant ville et mande de lad parroisse à l'eglize ou nous aurions trouvé Mr Arnaud Mourlane marchant de lad ville, et le nommé Liegeois entrepreneur du retable et plusieurs autres personnes Ensuite de quoy ayant ouvert le tabernacle nous en avons tiré une custode ou est ordinaire et le très St Sacrement que nous aurions porté sur l'autel de Nostre Dame de Condat après quoy les ouvriers avaient commencé a demonter le tabernacle pour le porter à la chapelle St Nicolas pendant le temps qu'il faudroit travailler au Maistre autel et après en avoir demonsté le dome et la seconde piece du tabernacle sur le point de demonster la derniere ils auroient apperceu dans un des angles du dit tabernacle un calice couvert de pateine rempli de poussière provenant de ce que lad tabernacle estoit tout ouvert au-dedans et n'avoit pas de boitte, lequel led calice led Sr Arnaud Mourlane ayant retiré de ce coing et reconneu pour estre celluy de Nostre Dame de Condat quy avoit esté perdu puis pres de six à sept ans et pour raison de quoy le sindic de lad frairie avoist instante procès à feu Monsr Me Jean Delpech nostre dernier predecesseur ³ Il l'auroit decouvert de sa pateine et trouvé le tres St Sacrement.

1. Fournier, 2002, p. 239 et ss.

2.. . A.D.Gir. G 664.



Fig. 1. - Jean Mahay. Saint Pierre.
Église de Fronsac.



Fig. 2. - Jean Mahay. Saint Paul.
Église de Fronsac.

De quoy nous nous serions avancés et aurions trouvé que led calice que led Sieur Mourlane avoit entre les mains est couvert de pateine et sur icelle de la poussière espaisse d'un travers de doibt aveq quelques toilles d'araignées le pied dudit calice couvert de semblable poussière et iceluy environné de toilles d'araignées tenantes d'une part aud calice et de l'autre à l'angle dud tabernacle, à ce que nous a déclaré sur le champ ledit Liégeois Entrepreneur, nous aurions trouvé environ cinquante hosties ou particules aussy belles et aussy entières que sy elles avoient estées mizes que despuy peu de jours Quoy qu'il constant parlan de tous ce qu'il y a de considérables paroissiens quy frequentent assidument lad eglise que ce calice comme dit estoit esgaré despuy pres de sept ans et que suivant la disposition du tabernacle il est tres certain qu'il a toujours

resté dans le fonds d'un des dits angles ou on ne pouvoit porter ni la vue ni la main estant extremement enfoncé led calice estoit parvenueus par la succession de temps ayant été porté peu à peu par la quantité des calices dont on est obligé de se servir pendant les festes de Pasques n'ayant pas de custode assez grande pour contenir toutes les hosties pour tenir consacrées en ce temps la de telle manière qu'un calice en poussant l'autre celluy la s'est trouvé conduit a divers temps comme il paroist par la dernière impression le pied dudit tabernacle que ledit entrepreneur soustient qu'il les faudra oster aveq le cisau et comme nous visitions les dites particules seroit survenu Mr Jean Orleans nostre vicaire quy ayant veu icelles et de l'an demain celebrant la Ste Messe ayant consommé plusieurs des dites particules nous a rapporté estre de mesme goust que les

autres et comme telle chose ne peut venir sans les effets de la providence toute particulière de Dieu nous avons dressé nostre presan proces verbal pour estre presante a Monseigneur l'Archevesque et pour servir a la posterité croyant d'ailleurs que peut estre Dieu a bien voulu nous donner cette marque de sa bonté pour engager les parroissiens à un culte plus grand et plus fervant envers le tres Saint Sacrement de l'autel. En foy de quoy nous avons signé et fait signer le presant verbal tous ceux qui estoient presans.

Descayrac curé	Mourlane prestre bénéf
Orleans vicaire de Libourne	L. Moneins Grand ouvrier
Delézé mande	H. Arrialh escauzier
Vigier	Matuel escauzier
Jean Mahay	Meurlane

Anecdote curieuse mais dont les circonstances ne doivent peut-être pas grand-chose au hasard. Il est dit dans ce procès-verbal qu'une plainte fut déposée contre Jean Delpech, curé de Libourne lors de la disparition du calice ; or, ce Jean Delpech entretenait des rapports détestables avec les magistrats municipaux qui l'accusèrent de *Jansénisme* ce qui lui valut d'être suspendu puis réhabilité par l'Archevêque de Bordeaux Henri de Béthune. Il fut ensuite réintégré dans ses fonctions au grand déplaisir de ses ennemis qui demandèrent à l'Archevêque de les "*délivrer de prêtre tracassier*", demande dont il ne tint pas compte, se bornant à demander aux uns et autres de vivre en paix ⁴. Jean Delpech mourût en 1679 ⁵ alors qu'il était en procès avec les prêtres bénéficiers de l'église dont il était le curé ⁶. Dans ce contexte de haines farouches, il n'est pas impossible que cette histoire de calice disparu cache une sordide et basse vengeance, quelqu'un ayant enfoncé le calice dans un endroit inaccessible pour le faire accuser de vol. Par de perpétuelles querelles entre notables pour des questions de préséances ridicules, la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle furent une période particulièrement violente de l'histoire libournaise. Nommé par l'Archevêque de Bordeaux dès 1679 en remplacement de Delpech, Jean-Joseph Descayrac, celui qui découvrit le calice, était auparavant chanoine de l'église Saint Seurin de Bordeaux ⁷ mais n'avait pas un caractère plus facile que celui de son prédécesseur à la cure de Libourne. Dans ses *Variétés historiques sur la ville de Libourne*, l'historien Souffrain raconte que le 4 janvier 1699, le curé Descayrac fut offensé de ce que les prêtres bénéficiers aient chanté les vêpres sans sa permission ; il survint au moment où Jacques Mathieu, le doyen des prébandés, allait donner la bénédiction. Il voulut lui faire quitter sa chape et lui arracha des mains le Saint-Sacrement qu'il fit serrer dans le tabernacle par son vicaire ; la bénédiction n'eut pas lieu et le desservant prosterné entendant les murmures de l'assemblée se tourna vers elle, tenta de la calmer et la prit à témoin de la violence

de Descayrac. Le peuple criait *Qu'on le chasse hors de l'église et de la ville*. Trigant, Procureur du Roi, engagea les assistants à se retirer mais au moment où Descayrac sortit de l'église il fut hué et suivi jusqu'à sa maison. Scandale qui lui valut quelques problèmes avec l'Archevêque de Bordeaux ⁸... Cet épisode ridicule est l'illustration des luttes continuelles que se livrèrent à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e les prêtres prébandiers de l'église Saint Jean-Baptiste presque tous apparentés aux Jurats et les curés nommés, eux, par l'Archevêque de Bordeaux.

Ce procès-verbal est aussi d'un intérêt capital en ce qui concerne l'histoire du décor de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne car il permet de faire le point au sujet d'une erreur de Guinodie qui écrivit dans son *Histoire de Libourne* : *dans ce sanctuaire se trouvait un autel massif en pierre et marbre rouge dont les quatre hautes colonnes d'ordre corinthien supportaient un baldaquin qui atteignaient la voûte principale, voilaient les trois fenêtres de l'abside contre laquelle cet autel était pour ainsi dire appliqué. Il était beau et de la Renaissance* ⁹. On pourrait penser, d'après la phrase de Guinodie, que ce maître autel et son retable étaient là depuis la Renaissance ; or, cet ouvrage ne put être posé qu'après la Révolution quand l'église fut rendue au culte, l'ensemble du mobilier de Saint Jean-Baptiste, exception faite de la chaire, ayant été détruit en 1794 par les Sans-culottes libournais et les hussards casernés dans la ville ¹⁰. Du reste, les comptes-rendus des visites des Archevêques de Bordeaux de 1739 et de 1773 indiquent très précisément que le maître-autel de l'église et son retable (orné de quatre colonnes d'ordre ionique) étaient en bois doré ¹¹ ; c'était certainement les ouvrages de Mahay qui restèrent là jusqu'à la Révolution ; nous pouvons l'affirmer car, pour cette période, les comptes de la fabrique ont été conservés dans leur grande majorité, il n'y figure aucune trace du paiement d'un nouvel autel et d'un nouveau retable qui aurait remplacé celui de Jean Mahay.

3. Aucune trace de cette plainte ne figure aujourd'hui dans les archives du Présidial de Libourne (Sous-séries 5 B A.D.Gir).

4. . Guinodie, 1876, tome I, p. 256.

5. . A.M. Libourne GG 13 (le 19 janvier 1679).

6. . Les pièces de cette procédure sont conservées dans le dossier G 2993 des A.D.Gir.

7. . A.D.Gir. G 752, fol. 245.

8. . Souffrain, 1806, tome IV, p. 241 et 242 ; l'auteur écrit Desqueyrac, ce qui est contredit par toutes les signatures de ce curé. Dans son *Histoire de Libourne*, Guinodie conte l'anecdote de manière un peu différente.

9. . Guinodie, 1876, tome I, p. 397.

10. . Souffrain, 1806, tome IV, p. 534.

11. . A.D.Gir. G 664.

Autre découverte, nous avons pu établir de manière formelle, grâce aux comptes-rendus de ces visites des Archevêques de Bordeaux de 1739 et 1773, que la chapelle de la confrérie Saint-Maur pour laquelle Mahay exécuta un retable, commandé en 1683, se trouvait à droite en regardant le maître-autel, c'est-à-dire sur l'emplacement actuel de la chapelle de la Vierge, contrairement à ce qu'affirme Guinodie¹² qui situe en ce lieu la *Chapelle Notre-Dame-du-Bon-Secours*. Cette confrérie occupa peut-être cet emplacement après la Révolution mais, avant, cette confrérie, dite aussi Nativité-de-Notre-Dame-de-Septembre, occupait la chapelle située à gauche du maître-autel ; elle était le lieu de dévotion des marins libournaux.

Nous avons retrouvé aussi dans le *Registre des sépultures, grands messes et services des frères de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne*, tenu de 1684 à 1691, la trace du service funèbre qui fut célébré à l'intention de Jean Mahay après son décès ; il est écrit : le 6¹³ *sep(ulture) du Liégeois menuisier âgé de 39 ans tué d'un coup de pistolet par un homme, 5 chapes*. Le sens du mot *chape* reste énigmatique, la lecture attentive du registre montre que le nombre de *chapes* et de *chandeliers* indiquait l'importance du service funèbre et donc de la situation sociale du défunt. Les obsèques de Jean Mahay se situaient dans la moyenne, un enfant mort n'avait droit généralement (et encore pas toujours) qu'à la mention *une chape* alors qu'une religieuse, la sœur Jeanne, dont la cérémonie funéraire fut célébrée le premier février 1688, soit moins d'un mois après celle de notre sculpteur, eut droit à *six chandeliers et huit chapes*. Malgré sa fin tragique, Jean Mahay devait être l'archétype de l'homme tranquille, aucune trace de lui en tant que plaignant, accusé ou intimé ne figure dans les procédures criminelles ou civiles de la Sénéchaussée de Libourne à l'époque où il séjourna dans la ville.

Autre découverte relative à Mahay : celle d'une pièce de la procédure qu'entraîna sa mort tragique. Elle figurait primitivement dans la chemise "Mahay" (orthographiée Mahé) du dossier 8 J 513 des Archives départementales de la Gironde mais fut déplacée par un lecteur peu soigneux dans la chemise "Malescot" conservée dans le même dossier. Ce document dont nous n'avions pas eu connaissance lors de nos précédents travaux n'est pas d'une importance capitale mais il montre la bonne intégration de notre sculpteur dans la population locale. C'est une requête qui fut adressée en juillet 1688 *A messieurs les Maire et Jurats gouverneurs juges criminels et de police de la ville de Libourne* (qui instruisirent et jugèrent l'affaire du meurtre) par un maître charbonnier nommé Jean Descombes qui demandait la mainlevée pour deux *tarières à cuillères* prêtées par lui à Jean Mahay deux jours avant sa mort. Après avoir dû prêter serment sur la véracité des faits, il obtint satisfaction le 15 juillet 1688.

Il existe encore au sujet de Jean Mahay deux problèmes que nous n'avons pu résoudre : ses origines exactes et les circonstances de son arrivée à Libourne. Depuis la parution de notre article en 2002 nous n'avons que fort peu progressé en ce qui concerne ses origines. Tout au plus avons-nous

découvert sur Internet, grâce à un site généalogique belge, qu'une famille du nom de Mahay (patronyme rare) habita dans les premières années du XVIII^e siècle l'actuelle commune de Barvaux-Condroz, située au sud de Liège. Nous avons découvert précédemment que ce nom de Mahay avait été porté au XVII^e siècle par des habitants de l'actuelle commune de Saint Vincent située, elle, encore plus au sud de Liège. C'est donc dans une de ces paroisses qui formaient la partie méridionale de la Principauté de Liège que notre sculpteur dut voir le jour, contrairement à ce qui est mentionné dans l'acte relatif au retable de l'église de Fronsac passé le 1^{er} juin 1682 devant le notaire libournaux Gabriel Sené¹⁴ qui le dit natif de Liège même alors qu'il n'existe dans cette ville aucun acte baptistaire se rapportant à lui.

Quant à son arrivée à Libourne, le mystère reste entier. On ne sait s'il transita par Paris¹⁵ mais s'il séjourna à Bordeaux ce fut peu de temps, le professeur Paul Roudié n'ayant jamais rencontré son nom dans ses recherches pourtant très approfondies sur la sculpture bordelaise au XVII^e siècle¹⁶. Il est déjà étrange qu'un homme originaire d'une région aussi lointaine soit venu s'installer à Libourne mais il est encore plus étonnant qu'il ait immédiatement obtenu de si nombreuses commandes (une chaire, quatre retables et leurs statues)¹⁷ alors qu'il existait au moins deux sculpteurs établis dans la ville, Pierre Faugère et Charles Ferraguet¹⁸. Nous allons émettre ici une hypothèse quant à cette réussite soudaine.

Le 21 décembre 1681, le gardien du couvent des Cordeliers de Libourne, le Révérend Père Marcenat passa commande devant Maître Sené, notaire de la ville¹⁹, d'un tabernacle de bois au sculpteur Charles Ferraguet (ou Farraguet). Voici cet acte :

12. Guinodie, 1876, tome I, p. 404.

13. . A.D.Gir. G 3620. Le 6 janvier 1688, c'est-à-dire le lendemain de sa mort. Il fut inhumé au cimetière de Libourne qui entourait alors l'église Saint Jean-Baptiste.

14. . A.D.Gir. 3 E 18 804. Fol. 414.

15. . Les *Documents du minutier central concernant les peintres, les sculpteurs et les graveurs au XVII^e siècle* publiés en 1969 par les Archives nationales n'englobent malheureusement que les actes passés à Paris de 1600 à 1650.

16. . Roudié, 2003, p. 45 et s.

17. . 1°) un retable pour l'église de Fronsac en 1682 ; 2°) un retable pour le maître-autel de l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne en 1682 ; 3°) un retable pour la chapelle de la confrairie Saint Cloud et Saint Eloi de l'église Saint Thomas de Libourne en 1682 ; 4°) une chaire pour la chapelle du couvent des Cordeliers de Libourne en 1683 ; 5°) un retable pour la chapelle de la confrairie Saint Maur en l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne en 1683.

18. . Fournier, 1976 et 1980.

19. . A.D.Gir. 3 E 18 803 (fol.278 v° et 279).

Aujourd'huy vingt une du mois de décembre mil six cens quatre vingt un après midy pardev moy not il a este pres en leurs personnes le Révérend Père Bernardin Mercenat gardien du couvent de R.p Cordeliers de la pres ville faisant pour le Sr Fortin mart de thoulouze et père spirituel du couvent Saint Antoine du Salat estably dans la ville de Thoulouze. Advisé de lad Jérence il les a ratiffiés s.r. (certainement pour sans réserves) présan quand besoin sera d'une part et Charles Faraguet M^o sculpteur de prt en ceste ville d'aut. Entre lesquels a este conveneu et accorde que led Faraguet entrepris et sera tenu de fr et construire un tabernacle pour led couvent de Thoulouse suivant le dessaing que led Révérend Père a en main et selon le coste dud dessaing dans lesquels il y a six colonnes atoursses demarques le tout en bois de noye pour le corps (deux mots illisibles) et les figures de bois de til. Le tout rendu fait et parfaict dans le dixieme du mois de mars prochain en belle sculpture conforme aud dessaing et fournir pour cest effet les bois (un mot illisible) pour et moyennant le prix et somme de trois cens livres aud jour que led M^o fera le travail et cependant led Reverend Père Marcenat a avancé aud Faraguet la somme de septante livres en bonnes especes d'argent (un mot illisible). Led Faraguet ad. E. et s'en contente et octroye quittance et pour entretenir (un mot illisible) sur lequel met oblige ses biens soubmis promis et juré. Fait à Libourne dans mon estude pres Jean Dupont tailleur d'habits et Jean Carrière pien habitants dud Libourne leq Jean Dupont à dit ne sav signer.

Contrairement à son habitude, le notaire n'établit jamais en marge de contrat l'acte de cancellation qui clôturait toujours les marchés de ce type. Tout porte donc à croire que le contrat ne fut pas respecté, soit parce que le sculpteur ne tint pas ses engagements, soit parce que son ouvrage fut refusé par le commanditaire. Cette carence dut provoquer un grand embarras car l'autre sculpteur qui résidait à Libourne, Pierre Faugère, était un homme auquel on ne pouvait pas faire confiance. Le 4 mars 1683, il déposa plainte devant le Lieutenant Criminel de la Sénéchaussée de Libourne contre sa femme qu'il accusa de lui avoir volé son mobilier lors d'un séjour qu'il avait effectué en prison. Lors de l'instruction de cette affaire, son épouse l'accusa à son tour d'avoir *dissipé par ses débauches plus de trois cent livres faisant partie des réserves qu'elle avait faites pendant sa viduité* ²⁰. Si le tabernacle ne fut pas achevé en temps voulu ou ne correspondit pas à l'attente de son commanditaire, il est possible que Ferraguet ait appelé Jean Mahay à la rescousse pour terminer ou modifier l'ouvrage, afin d'éviter un procès qu'il aurait obligatoirement perdu. Cela n'aurait rien d'in vraisemblable car Charles Ferraguet, bien qu'on trouve trace de ses activités à Libourne dès 1678 ²¹, n'était pas Libournais d'origine. Il était à coup sûr parent de cet Abraham Ferraguet, qui exerça la sculpture à Bordeaux à la même époque et dont on sait qu'il était originaire de Rouen ²². Charles

Ferraguet et Jean Mahay purent s'être connus auparavant sur un chantier extérieur à Libourne et peut-être même à l'Aquitaine. Si c'est Mahay qui termina le tabernacle, il dut toucher l'argent du Révérend Père Mercenat et dut établir un simple reçu car il n'avait juridiquement pas à intervenir dans l'acte de cancellation d'un marché où il ne figurait pas au nombre des parties, Ferraguet ne pouvant par lui-même le signer puisque le contrat n'avait pas été à son terme. Un arrangement à l'amiable était la meilleure solution pour les deux parties ; une procédure aurait été longue et coûteuse. Le litige étant compris entre 250 et 500 livres, il aurait été jugé en audience présidiale (après qu'un expert eut été nommé et qu'il eut rendu son rapport d'*expertise*, comme on disait alors) ; cette décision étant susceptible d'un appel au Parlement de Guyenne ²³. Même si le Tribunal avait donné raison aux Pères Cordeliers, connus pour être d'infatigables plaideurs ²⁴, rien ne dit que Ferraguet aurait pu payer les dommages et intérêts auxquels il aurait été inévitablement condamné. Deux éléments nous confortent dans l'hypothèse d'un lien existant entre l'arrivée de Jean Mahay à Libourne et le contrat non annulé du tabernacle du couvent de Toulouse. En premier lieu, on doit constater un fait curieux. Nous savons qu'en 1681, ce fut un certain *Fortin, marchand de Thoulouze* qui commanda le tabernacle à Ferraguet ; ce marchand avait forcément des attaches avec Libourne pour avoir passé sa commande à un sculpteur libournais et pris comme représentant légal le Révérend Père Mercenat habitant lui aussi Libourne. C'est trois mois après le 10 mars 1682, date où le tabernacle devait être livré, que nous voyons apparaître pour la première fois le nom de Jean Mahay lors de la signature du contrat passé devant Maître Séné, notaire à Libourne, le 1er juin 1682 lui commandant le retable de l'église de Fronsac ²⁵. Or, au nombre des commanditaires, nous lisons le nom de Pierre Fortin, notaire royal et greffier du Sénéchal de Fronsac en qualité de syndic de la paroisse. Il ne doit pas s'agir d'une simple coïncidence, les deux Fortin étaient certainement parents. En second lieu, et le fait est encore plus révélateur, nous savons qu'en 1683, le Révérend Père Mercenat (celui qui avait signé le contrat avec Ferraguet) fit appel à Jean Mahay en sa qualité de *Gardien du couvent des Cordeliers* de Libourne, afin de lui faire faire

20. A.D.Gir. 5 B 604, Affaire Faugère/Faugère et Fournier, 1980, p. 20.

21. . Fournier, 1980, p. 20 et 21.

22. . Roudié, 2003, p. 100. Nous avons découvert depuis que ce sculpteur se maria à l'église Saint-Sauveur de Blaye le 26 janvier 1708 (A.M. Blaye GG 21).

23. . Blanquie, 2007, p. 19.

24. . A.D.Gir. H 2218 à H 2220. Ces liasses non classées provenant du couvent des Cordeliers de Libourne contiennent de multiples pièces de procédures datant des XVIIe et XVIIIe siècles.

25. . Fournier, 2002, p. 243. Pierre Fortin est connu pour avoir exercé la profession de notaire à Fronsac de 1622 à 1682. Ses minutes n'ont jamais été retrouvées.



Fig. 3. - La maison noble de Chanteloube à Fronsac (d'après la Revue libournaise. Année 1899).

édifier une chaire pour la chapelle du couvent²⁶, preuve qu'il ne voulait plus traiter avec Ferraguet qui, du reste, était parti s'établir à Saint-Émilion où son épouse donna le jour à deux filles en 1683 et 1684²⁷. On ne retrouve sa trace à Libourne qu'en 1702, c'est-à-dire bien après la mort de Mahay.

Comme nous l'avons dit plus haut, on peut penser que ce fut Ferraguet qui appela Mahay à l'aide mais on peut penser aussi que ce fut Fortin, le commanditaire du tabernacle qui devant la défaillance de Ferraguet, demanda à Mahay de prendre les choses en mains. Que ce soit Ferraguet qui ait fait appel à Mahay ou que ce soit Fortin, les contacts durent être établis par courrier, tous les protagonistes de l'affaire sachant lire et écrire mais les chances de retrouver ces correspondances sont aujourd'hui pratiquement nulles. Tous les habitués des dépôts d'archives savent que c'est ce type de document qui a été le moins bien sauvegardé, surtout lorsque le scripteur ou le destinataire ne sont pas des célébrités.

Il faut souligner - et cela nous semble aussi une conséquence du contrat non annulé du tabernacle - que si la commande du retable de l'église de Fronsac permit à Mahay de se faire connaître, les conditions en furent néanmoins très dures, le marchand Philippe Monneyra ayant dû se porter caution pour lui, clause unique dans les contrats relatifs à des ouvrages d'art à Libourne au XVII^e siècle. Visiblement, le notaire, Maître Séné, chez qui les deux actes furent passés, ne voulait pas que l'affaire du tabernacle se reproduise. Une fois le retable de Fronsac achevé, Mahay fut assailli de commandes et, soit qu'il fut particulièrement sympathique, soit que son sérieux ait été apprécié, il semble avoir noué de solides relations à cette occasion. Nous savons, grâce à la procédure criminelle qui suivit sa mort, qu'il habitait Libourne, rue de Guîtres (rue où se trouvait d'ailleurs l'église du Couvent des Cordeliers) dans une maison appartenant à Jacques Voysin ou de Voysin, riche marchand droguiste de la ville, mais nous avons appris depuis que ce Jacques Voysin était propriétaire de la maison noble de Chanteloube²⁸, située à quelques pas de l'église de Fronsac (fig. 3) et que, longtemps avant l'arrivée de Mahay à Libourne, il était déjà en relations avec le curé de Fronsac, Étienne de Serre²⁹, et avec Philippe Monneyra, le marchand qui servit de caution à Mahay³⁰.

Fait curieux, dès qu'on approfondit les éléments de la vie de Mahay à Libourne, on rencontre toujours l'ombre protectrice de Jacques de Voysin : par exemple Martial Richon qui lui commanda en 1683 en qualité de syndic de la confrérie Saint Nicolas un retable pour la chapelle Saint Nicolas sise en l'église Saint Jean-Baptiste de Libourne³¹ était un vieil ami de Jacques de Voysin³² et, pendant tout son séjour à Libourne, tous les actes notariés qu'il passa le furent devant Maître Séné qui était le notaire de Voysin³³.

Dans notre précédent article relatif à Jean Mahay, nous avons signalé qu'il avait passé en 1687 une police avec Jean-Pierre de Robillard qui occupait les fonctions d'Avocat Général à la Cour des Aydes³⁴, institution qui se trouvait alors

26. Fournier, 2002, p. 245.

27. . Fournier, 1980, p. 20 et 21 et A.M. Saint-Émilion GG 16.

28. . Pour cette maison noble voir le dossier 8 J 600 des A.D.Gir. et *La Revue Libournaise*, 1er septembre 1899, tome III, n° 3, p. 40.

29. . A.D.Gir. 3 E 18 800 (fol. 413), année 1678 (Séné notaire).

30. . A.D.Gir. 3 E 18 804 (fol. 383), 2 mai 1682 acte Voyzin/Limouzin. Monneyra figure en tant que dépositaire (Séné notaire).

31. . Fournier, 2002, p. 246.

32. . Souffrain, 1806, tome III, p. 188.

33. . Le nom de Jacques de Voysin revient régulièrement dans les répertoires de ce notaire conservés aux A.D.Gir. 3 E 18822.

34. . Fournier, 2002, p. 247, n. 21. Nous avons alors écrit Robillaud, respectant l'orthographe fautive du greffier chargé de la procédure du meurtre de Mahay.

à Libourne. Le fait qu'un simple sculpteur ait traité avec un si important personnage, issu d'une riche famille de magistrats bordelais³⁵ est étonnant car les membres de la Cour des Aydes étaient réputés pour leur hauteur vis-à-vis des Libournais. L'explication à cette attitude nous est fournie par l'acte de baptême de Peyronne de Voysin, petite fille de Jacques de Voysin qui nous apprend que Guillaume de Voysin, le père de l'enfant, donc le fils de Jacques, était en cette année 1685 Conseiller du Roy et Receveur des consignations à la Cour des Aydes³⁶.

On trouva aussi à la mort du sculpteur *une copie d'exploit donné au sieur feu Jean Mahé à la requête d'Arnaud Brondeau*. Cet Arnaud Brondeau était un personnage important qui devint quelques temps après la mort de Jean Mahay gouverneur de la ville de Libourne ; il habitait Vêrac, possédait le fief de Sauzet et était apparenté à la famille de Robillard³⁷.

Jacques de Voysin ne survécut que peu de temps au sculpteur puisqu'il fut inhumé le 20 juin 1691³⁸ à l'âge de 80 ans.

Bien que nous soyons intimement persuadés que notre hypothèse relative à l'arrivée de Mahay à Libourne reflète la vérité ou s'en approche fort, nous devons nous en tenir aux textes et constater qu'en 1682 un sculpteur répondant au nom de Jean Mahay, surnommé *Le Liégeois*, au passé totalement inconnu de nos jours est mentionné pour la première fois à Libourne ; qu'on lui confia immédiatement l'édification du retable de l'église de Fronsac et qu'il se trouva pourvu, peu après, de toutes les commandes de travaux de sculpture à faire dans les églises et les couvents de la ville. Le mystère qui entoure maintenant les années qu'il passa avant son arrivée à Libourne n'en était sans doute pas un de son temps car il était en rapport avec les notables de la ville qui paraissent avoir eu pour lui de l'estime et de la considération. Considération telle qu'en août 1683 quand les membres de la confrérie Saint Maurice en l'église Saint Thomas à Libourne lui commandèrent un retable pour leur chapelle³⁹ ce fut pour remplacer celui de Pierre Faugère⁴⁰ édifié en 1674, soit seulement neuf ans auparavant. Deux dates si rapprochées dans le temps ne peuvent indiquer un changement de mode mais le fait que le travail de Mahay était jugé par ses contemporains supérieur à celui de ses confrères. En regardant les statues de *Saint Pierre* et de *Saint Paul* de l'église de Fronsac, les seules de sa main qui soient parvenues jusqu'à nous, on peut se demander pourquoi. Mahay était un bon sculpteur provincial mais assurément pas un génie. Ce qui caractérise ses œuvres c'est le fait que si certaines parties en sont très élaborées, d'autres ne sont qu'ébauchées. Il devait concevoir ses retables comme de véritables décors de théâtre où seules les parties visibles des statues étaient finement sculptées, les parties difficilement visibles restaient, elles, volontairement inachevées.

Les relations que Mahay entretenait avec les notabilités locales renforcent singulièrement notre hypothèse quant à ses derniers moments. Rappelons-nous la scène : lorsque Jean Mahay et son ami l'orfèvre Chollet arrivèrent rue Fonneuve en cette fin d'après-midi du 5 janvier 1688, ils virent deux valets qui se disputaient, l'un d'eux, le nommé Petit-Jean, dit le Camus, était monté sur un cheval et tenait à la main un pistolet. Là, les témoignages divergent, si trois des quatre personnes interrogées déclarèrent n'avoir vu que passer le sculpteur, le quatrième témoin affirma que Mahay était resté un instant devant le cavalier. Dans notre précédent article, nous avons émis l'hypothèse que Mahay avait peut-être "dit son fait" au perturbateur ce qui déclencha une telle fureur qu'il lui déchargea son pistolet dans la tête. Nos dernières recherches montrent que le sculpteur était bien placé pour rappeler à l'ordre un délinquant, puisque son propriétaire Jacques de Voysin était le beau-frère de Guillaume Limouzin qui occupait les fonctions de Lieutenant Général Criminel de Libourne...

Les deux derniers Libournais qui furent les témoins de l'existence de Jean Mahay à Libourne furent le sculpteur Charles Ferraguet et Guillaume Voysin, le fils de Jacques.

Charles Ferraguet mourût à Libourne en 1727⁴¹, à l'âge de 80 ans, soit trente neuf ans après la mort de Mahay. Lors de sa vente après décès, il avait été au nombre des adjudicataires, mais il est douteux qu'il ait laissé des notes.

Nous ignorons en revanche la date du décès de Guillaume Voysin⁴², le fils de Jacques. Receveur des consignations à la Cour des Aydes, il est possible qu'il ait quitté Libourne quand cette Juridiction s'installa à Bordeaux en 1690. Il du être en possession du livre de raison de son père, document dont l'existence est attestée par une sentence rendue au Parlement de Guyenne en 1681⁴³. Ce registre devait contenir de précieux renseignements relatifs à Jean Mahay. Malheureusement, s'il a franchi le cap des siècles, nous ignorons sa localisation actuelle.

35. Meller, 1906, tome III, p. 175.

36. . A.M. Libourne GG 18 (8 septembre 1685).

37. . Inventaire sommaire des A.D.Gir. antérieurs à 1790, tome IV, p. 170.

38. . A.M. Libourne GG 24. Pour la cérémonie funéraire voir A.D.Gir. G 3020 (20 juin 1691).

39. . Fournier, 2002, p. 246.

40. . Fournier, 1980, p. 20 et 21. Nous avons alors écrit par erreur que ce retable avait été édifié dans l'église Saint-Jean-Baptiste ; c'est Saint-Thomas qu'il fallait lire.

41. . A.M. Libourne GG 28 (14 octobre 1727).

42. . Il était encore en vie en 1698 (voir le sac à procès n° 5019 des A.D.Gir.).

43. . A.D.Gir. 8 J 512 (famille Limouzin). Sentence du Parlement de Guyenne en date du 5 mars 1681.

Par sa naissance Jean Mahay était étranger mais, par sa mort tragique, il s'inscrit, malheureusement, dans l'histoire libournaise. Aujourd'hui, quand nous pensons au règne de Louis XIV, nous sommes influencés par l'évocation des fastes de Versailles et par la solennité des portraits des notables de ce temps ; c'est oublier qu'en province à cette époque la vie était très rude. La violence sévit à Libourne dans toutes les classes de la société tout au long du XVII^e siècle.

Les magistrats de la Sénéchaussée de Libourne, le Maire et les Jurats de la ville, qui avaient eux-aussi droit de haute et basse justice⁴⁴, étaient continuellement sollicités par des personnes déposant des plaintes au sujet de propos calomnieux, d'insultes, de coups et même de meurtres. L'entourage de Jean Mahay ne faisait pas exception à la règle. C'est ainsi que le chirurgien Bernard Darets qui fut un de ses proches et procéda du reste de son autopsie, menaça, pistolet en main, *de faire sauter la cervelle* de son concurrent Jean Gruignet parce qu'il était jaloux de la nomination de celui-ci à l'hôpital de Libourne. Les faits se déroulèrent en 1703 alors que l'irascible chirurgien était âgé de quatre-vingt-deux ans...⁴⁵

L'explication de cette violence réside certainement en grande partie dans le fait que les Libournais, comme tous les Français de ce temps, étaient perpétuellement en procès les uns avec les autres sur le plan civil pour des questions d'intérêt ou de préséance et que, compte tenu de la superficie très réduite de la cité, les adversaires devaient se croiser plusieurs fois par jour en vaquant à leurs occupations car, situation curieuse, sur les 8 500 habitants environ que comptait alors Libourne, la plupart d'entre eux vivaient dans le centre-ville encore entouré de ses remparts médiévaux, c'est-à-dire sur une superficie n'excédant pas deux kilomètres carrés. Toutes les décisions concernant la vie sociale de la cité étaient prises dans la mairie où étaient installées, outre la Jurade, la Sénéchaussée et la Cour des Aydes (de 1635 à 1637 et de 1675 à 1690) - trois institutions dont les membres se détestaient mutuellement - et la prison. La place où se trouvait la mairie était elle-même bordée sur ses quatre côtés des principaux commerces ; au centre était édifiée la Halle ; à deux pas de là, se trouvait l'église Saint Thomas, l'église Saint Jean-Baptiste n'étant éloignée que d'environ deux cents mètres. Toute la journée, les mêmes personnes se côtoyaient et échangeaient des propos sur leurs voisins qui ne devaient pas toujours être bienveillants si on en croit les procédures de l'époque. La situation devenait encore plus compliquée quand on sait que les deux églises de la ville abritaient de nombreuses confréries

dont les membres qui, ayant perdu de vue ce qu'était l'esprit chrétien, se jalouaient et se détestaient, envenimant par leurs perpétuelles disputes (pour ces futilités) les rapports détestables qui existaient depuis longtemps entre les membres du clergé⁴⁶. Or, la plupart des Jurats (et leurs familles) étaient membre d'une confrérie ce qui ajoutait à la confusion et créa un climat délétère qui dura jusqu'au XVIII^e siècle. Ajoutons, pour que le tableau soit complet, que le clergé séculier n'aimait guère le clergé régulier. Même au sein de ce dernier les divisions existaient, les Cordeliers supportant difficilement la présence des Récollets.

Il faut ajouter que les institutions judiciaires d'alors étaient si complexes que les justiciables avaient de la peine à s'y retrouver. Par exemple, un vol ou une bagarre ayant eu lieu à Libourne était de la compétence du Maire et des Jurats ou de la Sénéchaussée, mais si les mêmes faits avaient eu lieu sur un bateau ou sur le port, les affaires étaient du ressort du bureau libournais de l'Amirauté de Guyenne ; autre exemple, si un voleur déroba du fourrage dans un champ, la victime pouvait déposer plainte soit devant le Maire et les Jurats soit devant la Sénéchaussée de Libourne mais si le voleur avait coupé un arbre, l'affaire dépendait des Eaux et Forêts. Toutes les sentences prononcées par ces divers tribunaux avaient pour dénominateur commun le fait de pouvoir faire l'objet d'un appel au Parlement de Guyenne à Bordeaux et les Libournais ne s'en privaient pas...⁴⁷

Jean Mahay qui semble avoir été un homme particulièrement tranquille dut être quelque peu étonné de travailler au milieu de ce vaste "panier de crabes" qu'était Libourne au XVII^e siècle. Sa mort est une conséquence de la violence et de la brutalité qui régnaient⁴⁸.

44. Hormis les cas dits *Royaux*, le vol d'un vase sacré dans une église par exemple, le délit devait faire l'objet d'une plainte à la Sénéchaussée.

45. . A.D.Gir. B suppl. 411. Affaire Faugère/Faugère.

46. . A.D.Gir. 8 J 14 (notes Bigot).

47. . Les procédures de la Sénéchaussée de Libourne et de la Cour du Maire et des Jurats de cette ville arrivées en appel à la Chambre Criminelle du Parlement de Guyenne (dite Chambre de la Tournelle) sont conservées aux A.D.Gir. et désormais classées sous la cote B suppl. 386 à 413. Soit plus de 400 affaires de 1691 à 1789.

48. . Seul l'abus d'alcool explique ces violences entre notables pourtant bien élevés ; en particulier, une nuit de 1723 où le notaire libournais Joseph Batar réveilla tout le voisinage en frappant à coups redoublés la porte de son voisin en le traitant de "buveur d'eau" (A.D.Gir. B suppl. 387).

Bibliographie

- Blanquie. *Libourne, ville présidiale*. Les éditions de l'Entre-deux-Mers, 2007.
- Fournier (J.-F.). *Suite au répertoire des peintres, sculpteurs et doreurs ayant travaillé à Libourne durant les XVIIe et XVIIIe siècles*. Revue historique et archéologique du Libournais. Tome XL, n° 146, 4e trim. 1972, p. 117.
- Fournier (J.-F.). *Notes pour servir à l'histoire de l'art à Libourne aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Revue historique et archéologique du Libournais. Tome XLIV, n° 159, 1er trim. 1976 et tome XLIV, n° 160, 2e trim. 1976.
- Fournier (J.-F.). *Nouvelles notes pour servir à l'histoire de l'art à Libourne aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Revue historique et archéologique du Libournais. Tome XLVIII, n° 175, 1er trim. 1980.
- Fournier (J.-F.). *Le sculpteur Jean Mahay (1647-1688)*. Revue archéologique de Bordeaux. Année 2002, p. 239 et ss.
- Guinodie (R.). *Histoire de Libourne*. Libourne, 1876.
- Meller (Pierre). *Armorial du Bordelais*. Paris-Bordeaux, 1906.
- Roudié (Paul). *Recherches sur la sculpture à Bordeaux au XVIIIe siècle dans Bordeaux Baroque*. Bordeaux, 2003.
- Souffrain (J.B.A.). *Variétés historiques sur la ville de Libourne*. Libourne, 1806.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX



TOME C
ANNÉE 2009

Revue publiée par la Société Archéologique de Bordeaux
avec le concours de la Municipalité de Bordeaux,
du Conseil général de la Gironde
et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine

Table des matières

Milagros NAVARRO CABALLERO, *Le monument du mont Judaïque et les hommages à la gens Augusta : réflexions sur l'urbanisme de Burdigala*7-31

Christian GENSBEITEL, *Les églises de Saint-Georges-de-Montagne et de Saint-Denis-du-Pin et la question des premiers clochers romans dans l'ancienne Aquitaine*33-51

Laetitia BONNE, *Les chapiteaux romans de la cathédrale Saint-André de Bordeaux conservés au musée d'Aquitaine*53-81

Jean-Bernard MARQUETTE, *Les origines de la seigneurie des archevêques de Bordeaux à Pessac (1274-1308)*83-99

Catherine HÉBRARD-SALIVAS, *L'activité verrière au XVIe siècle en Aquitaine*101-118

Jean-Claude HUGUET et Jean-Pierre SAIGNAC, *Une architecture éphémère : les préparatifs pour l'entrée solennelle du duc de Mayenne à Bordeaux en 1618*119-141

Sylvain SCHOONBAERT, *La « grande voie » de Bordeaux et le projet de Fernand-René Lapeyrière (1875-1905)*143-177

Notes et documents

Pierre COUDROY DE LILLE, *Vestiges de la chapelle des Feuillants de Bordeaux*179-183

Jean-François FOURNIER, *Nouveaux éléments de la vie du sculpteur Jean Mahay (1647-1688)*185-193

Pierre COUDROY DE LILLE, *Le château Malleret au Pian*195-200

Georges DUFILLOT, *Deux artistes : Prosper-François-Irénée Barrigüe de Fontainieu et Adolphe Barrigüe de Fontainieu* ...201-210

L'archéologie girondine en 2008211-260

In memoriam Guy Lacoste Lagrange261

Activités et manifestations de la Société Archéologique de Bordeaux en 2009263-264

Cercle numismatique Bertrand-Andrieu
Procès-verbaux des séances de l'année 2009265-268



Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

Collection « Mémoires »

- 1 Pierre RÉGALDO-SAINTE BLANCARD (dir.),
*Archéologie des Eglises et des Cimetières
en Gironde*
1989 épuisé
- 2 André COFFYN,
*Aux origines de l'archéologie en Gironde :
François Daleau (1845-1927)*
1990 épuisé
- 3 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,
*L'Art du Fer forgé en pays bordelais
de Louis XIV à la Révolution,*
broché, réédition, 2003 39,50 €
- 4 Paul ROUDIÉ,
Bordeaux baroque
2003 15 €
- 5 Michel LENOIR (dir.),
La grotte de Pair-non-Pair
2006, réédition 2013 30 €
- 6 Jean-Jacques MICHAUD,
Bordeaux, le vitrail civil, 1840-1940
2011 19,50 €
- 7 Philippe MAFFRE,
*Construire Bordeaux au XVIIIe siècle :
les frères Laclotte, architectes en société
(1756-1793)*
2013 39 €
- 8 Xavier PAGAZANI et Claire STEIMER
*Le château d'Issan,
une « maison aux champs » du temps de Louis XIII
en Médoc*
2019 28 €
- 9 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE
*Le maître du fer : Blaise Charlut, serrurier artisan et artiste
à La Réole, Bordeaux et alentour (1717-1792).*
2019 33 €

Collection Pages d'Archéologie et d'histoire Girondines

- 1 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,
Meubles bordelais, meubles de port
réédition 2019 15 €
- 2 Robert COUSTET, *Le couvent de l'Assomption
et les prémices de l'architecture néo-romane
à Bordeaux.* 8 €
- 3 Christophe SIREIX (dir.), *Les fouilles de la place
des Grands-Hommes à Bordeaux* épuisé
- 4 Michèle PEYRISSAC et Hélène GUENET,
Bordeaux, le lycée Montaigne épuisé
- 5 Hervé TOKPASSI, *L'hôtel Leberthon,
chef d'œuvre de l'architecture privée du XVIIIe
siècle à Bordeaux.* épuisé
- 6 Michèle PEYRISSAC,
Le noviciat des Jésuites de Bordeaux 8 €
- 7 Robert COUSTET,
Lanessan, un château en Médoc 8 €
- 8 Claude MANDRAUT,
*La faïencerie CAB (Céramique d'Art de Bordeaux),
1919-1947* épuisé
- 9 Philippe ARAGUAS et Samuel DRAPEAU (dir.),
*Les clochers-tours gothiques de l'arc atlantique,
de la Bretagne à la Galice.* 18 €
- 10 Philippe ARAGUAZ (dir.), *Jean Auguste Brutails* 15 €
- 11 Claude MANDRAUT, *Edmond Moussié (1888-1933) : Borde-
lais d'exception et mécène averti* épuisé
- 12 Damien DELANGHE,
Mille ans de troglodytisme à Saint-Emilion 7 €

Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

Ouvrages anciens

J.-P. TRABUT-CUSSAC, <i>Livre des hommages d'Aquitaine</i>	9 €
Dr A. CHEYNIER, <i>Pair-Non-Pair</i>	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Les vieilles églises de la Gironde</i>	épuisé
A. NICOLAI, <i>Histoire des faïenceries de Bordeaux au XIXe siècle</i>	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Album</i>	épuisé
<i>Catalogue du Centenaire</i>	10 €
<i>Fouilles de Parunis, de Mithra aux Carmes</i>	8 €

Revue archéologique de Bordeaux

Les Sociétaires reçoivent le tome de la *Revue Archéologique de Bordeaux* correspondant à l'année de leur cotisation. Il leur est demandé de prévenir le secrétariat de tout changement d'adresse les concernant. Toute personne étrangère à la Société, notamment toute personne morale, collectivité, association ou société, peut souscrire un abonnement ou acheter un volume.

Cotisation pour 2019 : 37 €.

Pour les couples : 47 €.

Pour les étudiants : 15 €.

Les cotisations doivent être réglées avant la fin du premier trimestre.

Cession de tomes isolés selon disponibilités

Bulletins récents (depuis 1960) 30 €

Bulletins entre 1923 et 1960 11 €

Bulletins anciens (entre 1873 et 1923). 18,50 €

Tables 1924-1973 10 €

Tables 1974-2000 10 €

*Société Archéologique de Bordeaux
Hôtel des Sociétés Savantes, 1 place Bardineau, 33000 Bordeaux*

www.societe-archeologique-bordeaux.fr